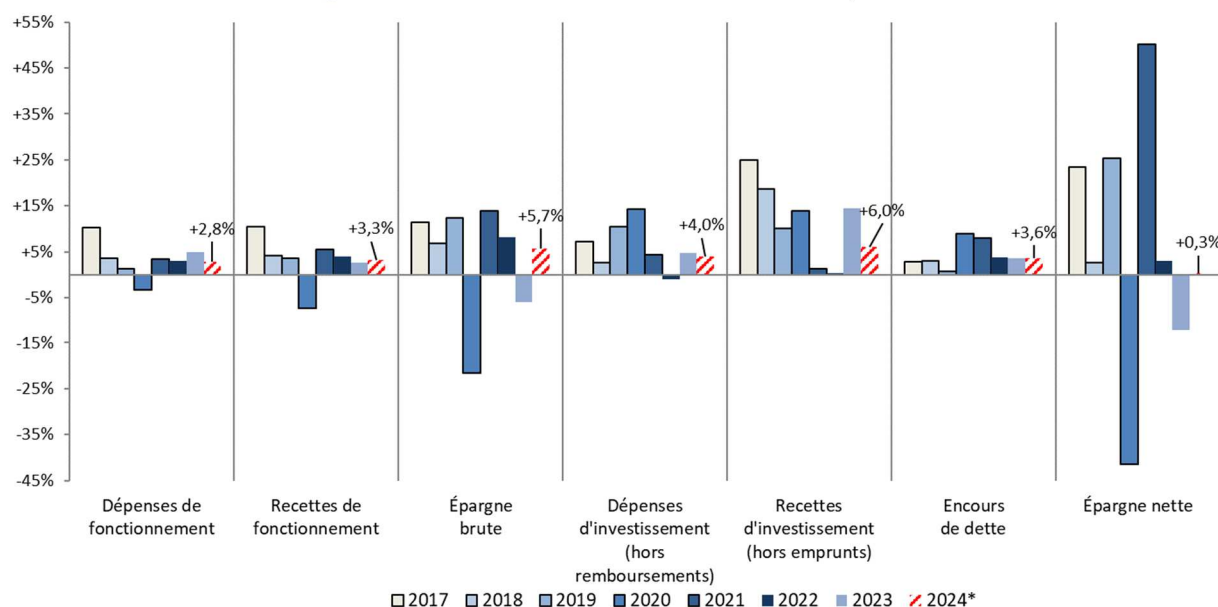


## Les finances des régions et des collectivités territoriales uniques en 2023

L'année 2023 marque la fin de l'amélioration de la situation financière des régions observée au cours des trois années précédentes. Les dépenses de fonctionnement augmentent de + 4,9 % (contre + 3,0 % en 2022) pour atteindre 24,4 Md€, principalement en raison de la hausse des achats et charges externes (+ 15,0 % soit + 650 M€). En parallèle, les recettes de fonctionnement ralentissent (+ 2,6 % après + 4,0 % en 2022). En conséquence, l'épargne brute des régions et CTU diminue de - 5,9 %, les dépenses (+1,14 Md€) progressant plus fortement que les recettes (+ 0,77 Md€). En matière d'investissement, les recettes augmentent fortement (+ 14,5 %), stimulées par les dotations et subventions reçues (+ 17,8 %), tandis que les dépenses d'investissement croissent de + 4,9 %. Cependant, le besoin de financement atteint - 1,7 Md€, et l'encours de dette continue de croître.

Graphique 1 - Taux de croissance annuels des principaux agrégats comptables des régions et collectivités territoriales uniques (CTU)



Évolutions neutralisées des modifications institutionnelles sur la période (CTU, Corse).

\* Estimations à partir des budgets primitifs.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux

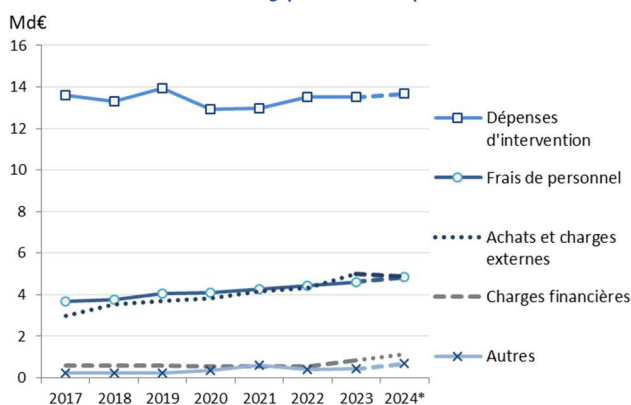
### Une accélération de l'augmentation des dépenses de fonctionnement en 2023

Les dépenses de fonctionnement des régions et CTU augmentent de + 4,9 % en 2023 (graphique 1), soit un rythme plus rapide qu'en 2022 (+ 3,0 %). Elles s'élèvent à 24,4 Md€. Les dépenses d'intervention, qui représentent la composante principale, restent stables

(graphique 2). Les achats et charges externes ont augmenté de + 15,0 % en 2023, avec notamment une hausse des contrats et prestations de services (+ 465 M€, soit près d'un quart de plus) et des dépenses d'énergie, d'eau et de chauffage (fournitures non stockables de + 85 M€, soit + 41%). Les frais de personnel poursuivent leur progression en 2023 (+ 4,0 %, après + 3,5 % en 2022 et + 3,7 % en 2021), sous l'effet notamment

des mesures de revalorisation du point d'indice de la fonction publique de 2022 et 2023. En lien avec la hausse des taux d'intérêt, les charges financières augmentent très fortement (+ 52,9 % en 2023, après + 0,1 % en 2022) tout en restant à un niveau limité (0,9 Md€). Elle représente 4 % des dépenses de fonctionnement et 15 % de l'épargne brute, proportions toutefois les plus élevées depuis dix ans. Les autres dépenses de fonctionnement sont en hausse en 2023 (+ 3,2 %, après - 32,7 % en 2022).

**Graphique 2 - Dépenses de fonctionnement des régions et CTU selon le type de dépenses**



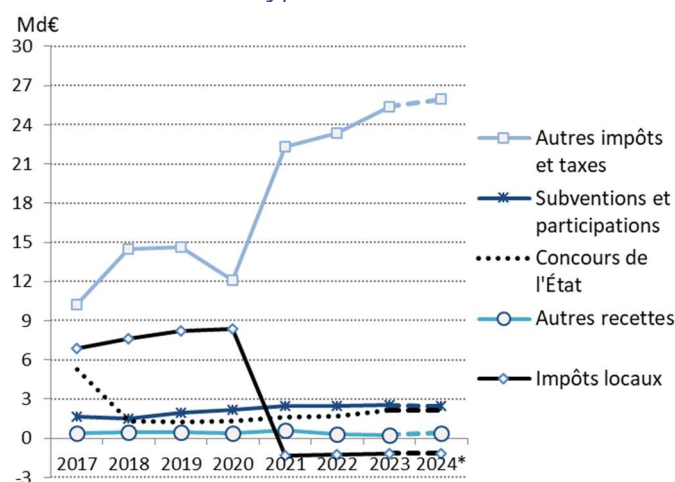
\* Estimations à partir des budgets primitifs.  
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

### Une augmentation ralentie des recettes de fonctionnement

En 2023, les recettes de fonctionnement des régions et CTU augmentent moins rapidement qu'en 2022 (+ 2,6 %, après + 4,0 % en 2022). Les impôts et taxes ralentissent en 2023 (+ 2,4 %, après + 5,5 % en 2022). Comme en 2022, le montant des impôts locaux nets apparaît négatif en 2023. C'est en raison des prélèvements pour reversements de fiscalité liés à la CVAE versés des régions aux départements qui restent actifs, alors que la CVAE doit disparaître progressivement d'ici 2027 et n'est plus versée aux régions depuis 2021 (graphique 3). Les autres impôts et taxes, principale composante des recettes de fonctionnement, marquent également le pas en 2023 (+ 2,3 %, après + 4,8 % en 2022). A noter que les régions perçoivent comme en 2022 une fraction de TVA attribuée en compensation de la suppression définitive de leur part de CVAE (+ 3 % à 16,3 Md€). De la même façon, les produits de la TICPE ralentissent (+ 2,2 % en 2023 après + 3,7 % en 2022). Dans le même temps, les produits des taxes sur les

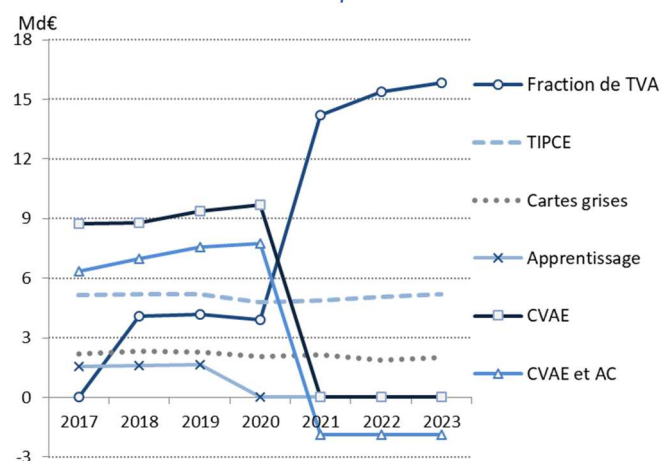
certificats d'immatriculation affichent une hausse marquée de + 7,6 % (après - 12,6 % en 2022).

**Graphique 3 - Recettes de fonctionnement des régions Par type de recettes**



\* Estimations à partir des budgets primitifs.

**Détail des impôts et taxes**



CVAE : cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises ; AC : attribution de compensation ; Les impôts locaux et le produit « CVAE et AC » sont calculés nets des reversements, ce qui explique la présence de montant négatifs à partir de 2021.

TICPE : taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques.

Champ : Périmètre constant sur la période, donc hors Guyane et Corse.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

Les concours de l'Etat progressent plus rapidement en 2023 qu'en 2022 (+ 4,3 % après + 2,4 %), grâce notamment aux attributions de péréquation et de compensation. Les compensations fiscales progressent ainsi de + 9,9 % en 2023 après + 5,3 % en 2022. Les subventions reçues connaissent un repli en 2023 (- 4,7 %, après des hausses marquées en 2021 et 2022, de respectivement + 14,1 % et + 3,7 %).

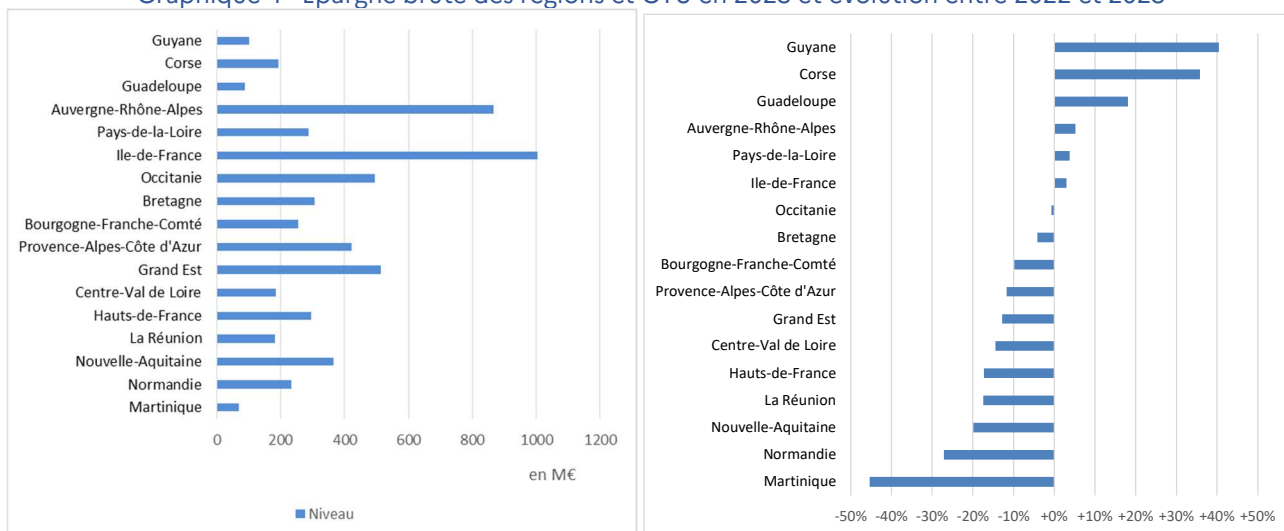
## Baisse de l'épargne brute des régions et CTU

La masse des dépenses de fonctionnement augmentant davantage (+ 1,14 Md€) que celles des recettes de fonctionnement (+ 0,77 Md€), l'épargne brute des régions et CTU se rétracte en 2023 de -0,37 Md€ (- 5,9 %). Son niveau (5,9 Md€)

est inférieur de 9 % à celui de 2019.

Cette dégradation globale s'accompagne de disparités sensibles entre régions dans l'évolution de l'épargne brute. Onze régions ou CTU affichent une baisse de l'épargne brute alors que six affichent une épargne brute qui progresse (graphique 4).

Graphique 4 - Épargne brute des régions et CTU en 2023 et évolution entre 2022 et 2023

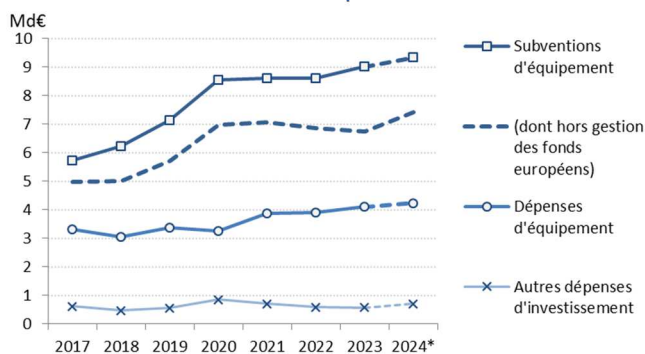


Lecture : en 2023, la Corse avait une épargne brute de 192 M€, soit une évolution de + 36 % par rapport à 2022.  
Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

## Forte progression des recettes d'investissement

Les recettes d'investissement (hors emprunts) augmentent fortement en 2023 (+ 14,5 %, après + 0,4 % en 2022). Elles remontent ainsi aux niveaux d'avant la pandémie de Covid-19.

Graphique 5 - Recettes d'investissement des régions et CTU (hors emprunts)



\* Estimations à partir des budgets primitifs.

Source : DGCL. Données DGFIP, comptes de gestion - budgets principaux.

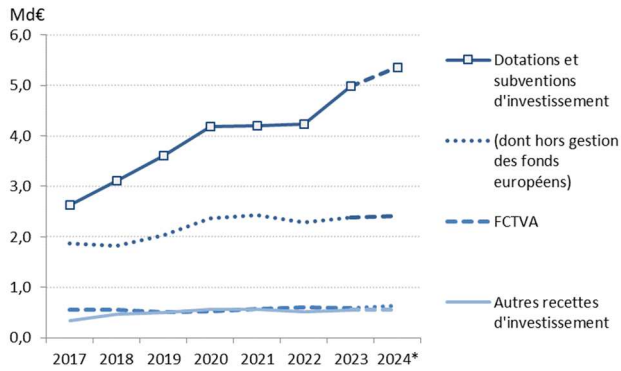
Les dotations et subventions d'investissement, qui en sont la composante principale, ont bondi (+ 17,8 % en 2023, après + 0,7 % en 2022) du fait

de la gestion des fonds européens. Les dotations et subventions d'investissement hors gestion des fonds européens progressent de +4,2 % en 2023. Le FCTVA affiche une baisse de -1,7 % en 2023 après une hausse de + 5,5 % en 2022. Les autres recettes d'investissement ont augmenté de + 6,8 % en 2023 après -7,2 % en 2022, mais représentent des montants plus marginaux (graphique 5).

## Remontée des dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement des régions et CTU (hors remboursements de la dette) ont augmenté de + 4,7 % en 2023, dans un contexte de forte inflation. La situation s'écarte donc de celle de l'année passée marquée par une baisse de - 1,0 % des dépenses d'investissement des régions, dans un contexte d'inflation encore plus soutenue. Les subventions d'investissement, qui en sont la composante principale, augmentent de + 4,9 % en 2023 (après - 0,3 %) (graphique 6) mais s'inscrivent en baisse de -1,8 % si on exclut la gestion des fonds européens.

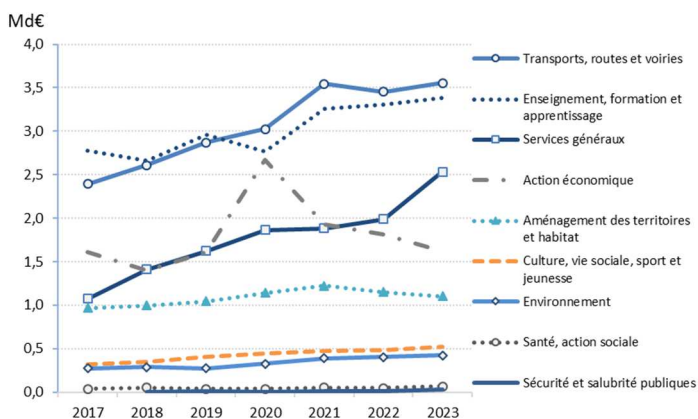
**Graphique 6 - Dépenses d'investissement des régions et CTU (hors remboursement de la dette)**



\* Estimations à partir des budgets primitifs.  
Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

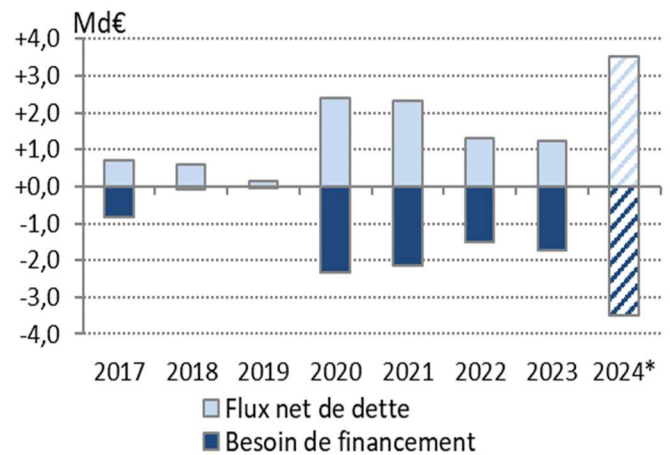
Les dépenses d'équipement progressent elles aussi en 2023 (+ 5,3 %, après + 0,2 % en 2022). Cette dynamique s'explique par leur forte progression (au-delà de + 10 %) dans certaines régions (Guadeloupe, Martinique et Normandie) alors que la majorité des régions ou CTU affichent une baisse (neuf régions sur 17). Après une baisse sensible en 2022 (-16,0 %) du fait de l'arrêt des soutiens aux entreprises mis en place pendant la pandémie, les autres dépenses d'investissement ont connu une diminution modérée en 2023 (-1,7 %). Cela représente un retour graduel aux niveaux d'investissement d'avant la crise sanitaire. Ainsi, la fonction « action économique » des dépenses d'investissement est celle qui baisse le plus en 2023 (-10,1 %) (graphique 7). La majorité des fonctions est orientée à la hausse, en particulier, la fonction « services généraux » qui progresse fortement en 2023 (+ 27,1 %).

**Graphique 7 - Répartition par fonction des dépenses d'investissement des régions et CTU**



Champ : Périmètre constant sur la période, donc hors Guyane et Corse.  
Source : DGCL. Données DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

**Graphique 8 - Soldes de gestion des régions et des CTU**



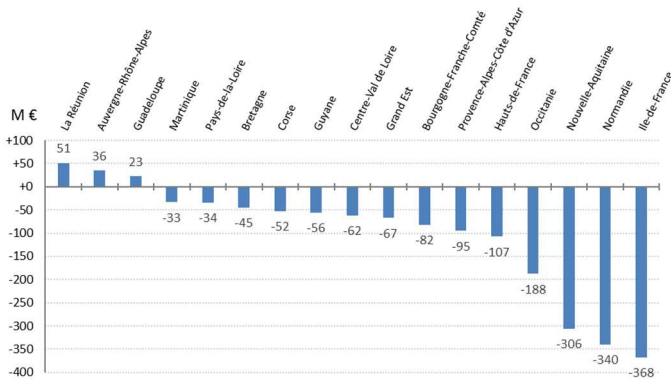
\* Estimations à partir des budgets primitifs.  
Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

### Augmentation prononcée du besoin de financement et nouvelle progression de l'encours de dette

L'amélioration de la situation financière des régions et CTU mesurée par exemple par la réduction de leur besoin de financement, entamée les deux dernières précédentes, ne se prolonge pas en 2023. Les régions et CTU présentent toujours un besoin de financement comme depuis dix ans, à hauteur cette année de -1,7 Md€, après -1,5 Md€ en 2022. Le besoin de financement représente la différence entre le total des dépenses et le total des recettes de l'année, avant prise en compte des mouvements sur la dette. Trois régions et CTU dégagent une capacité de financement en 2023 : La Réunion, la Guadeloupe et l'Auvergne-Rhône-Alpes (graphique 9). En 2022, cinq régions (Normandie, l'Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Guyane et La Réunion) présentaient une capacité de financement.

Ce maintien d'un besoin de financement global de plus de 1,7 Md€ se traduit par un flux net de dette positif (total des emprunts moins le total des remboursements de dette) : +1,2 Md € en 2023, après +1,3 Md € en 2022 (graphique 8).

## Graphique 9 - Besoin (-) ou capacité (+) de financement des régions et CTU en 2023



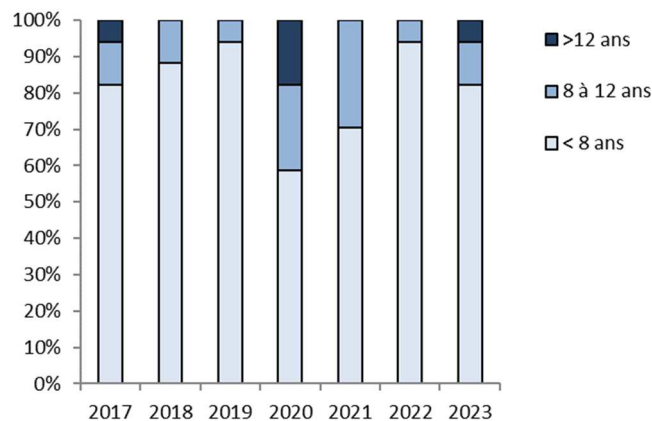
Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

L'encours de dette augmente de + 3,6 % en 2023. Cette progression, cumulée à la baisse sensible de l'épargne brute (- 5,9 %), détériore le délai de désendettement des régions et CTU, qui augmente de + 0,6 an en 2023 pour s'élever à 6,0 ans. C'est le niveau le plus haut atteint depuis dix ans.

Une collectivité, la Martinique, affiche un délai de désendettement supérieur à 12 ans, ce qui

n'était pas le cas en 2022 où aucune région ou CTU ne dépassait ce seuil (graphique 10). Toutefois, en 2023, le délai de désendettement d'un tiers des régions a baissé. La Guyane et l'Auvergne-Rhône-Alpes sont celles qui affichent les ratios les plus faibles (1,7 an et 3,0 ans en 2023).

## Graphique 10 - Répartition des régions et CTU selon leur capacité de désendettement



Source : DGCL. Données : DGFiP, comptes de gestion - budgets principaux.

### Encadré : La conjoncture économique pourrait conduire en 2024 à une situation financière des régions plus favorable

D'après les estimations des budgets primitifs votés en début d'année 2024, la situation financière des régions et CTU s'améliorerait en 2024. L'épargne brute augmenterait de + 5,7 %, tandis que le besoin de financement et le flux net de dette diminueraient respectivement de - 2,2 % et - 1,2 %.

Selon ces estimations, les recettes de fonctionnement augmenteraient de + 3,3 % en 2024 plus rapidement que les dépenses de fonctionnement (+ 2,8 %). La plupart des agrégats de dépenses de fonctionnement seraient en hausse : les frais de personnel enregistreraient une augmentation notable de + 5,0 %, et les dépenses d'intervention, composante la plus importante, progresseraient de 1,4 %. En revanche, les dépenses liées aux achats et charges externes diminueraient de - 2,3 %, soit une baisse de 120 M€. Dans la continuité de 2023, les charges financières sont attendues en hausse (+30,3 %). Il en résulterait une amélioration de l'épargne brute, qui couplée à des recettes d'investissement très dynamiques, permettrait une nouvelle croissance des dépenses d'investissement (+4,0 %), notamment pour les subventions d'équipement versées.

**Compte des régions et collectivités territoriales uniques (CTU) <sup>(a)</sup>**

Budgets principaux	2020	2021 / 2020	2021	2022 / 2021	2022	Valeurs provisoires			Budgets primitifs
						2023 / 2022	2023	2023/2020	2024 / 2023
<b>DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT (1)</b>	<b>21,81</b>	<b>+3,5 %</b>	<b>22,56</b>	<b>+3,0 %</b>	<b>23,24</b>	<b>+4,9 %</b>	<b>24,38</b>	<b>+8,2 %</b>	<b>+2,8%</b>
Achats et charges externes	3,83	+8,4 %	4,15	+4,4 %	4,34	+15,0 %	4,99	+34,0 %	-2,3%
Frais de personnel	4,12	+3,7 %	4,28	+3,5 %	4,43	+4,0 %	4,61	+13,8 %	+5,0%
Charges financières	0,56	-0,7 %	0,56	+0,1 %	0,56	+52,9 %	0,86	+46,2 %	+30,3%
Dépenses d'intervention	12,91	+0,4 %	12,96	+4,2 %	13,50	-0,0 %	13,50	-3,3 %	+1,4%
Autres dépenses de fonctionnement	0,38	+62,5 %	0,62	-32,7 %	0,41	+3,2 %	0,43	+90,2 %	+54,2%
<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT (2)</b>	<b>26,86</b>	<b>+5,4 %</b>	<b>28,32</b>	<b>+4,0 %</b>	<b>29,46</b>	<b>+2,6 %</b>	<b>30,23</b>	<b>+4,3 %</b>	<b>+3,3%</b>
Impôts et taxes	22,04	+2,7 %	22,64	+5,5 %	23,88	+2,4 %	24,46	+0,1 %	+2,3%
- Impôts locaux	8,74	-	-1,28	-7,6 %	-1,18	-0,6 %	-1,17	-113,8 %	+1,4%
- Autres impôts et taxes	13,30	+79,8 %	23,92	+4,8 %	25,06	+2,3 %	25,63	+61,0 %	+2,2%
: cartes grises	2,09	+3,5 %	2,16	-12,6 %	1,89	+7,6 %	2,03	-11,5 %	-
: TICPE	5,03	+2,2 %	5,14	+3,7 %	5,33	+2,2 %	5,45	-0,1 %	ns
Concours de l'État	1,93	+14,2 %	2,21	+2,4 %	2,26	+4,3 %	2,36	+26,9 %	+1,3%
- Dotation globale de fonctionnement (DGF)	0,30	+0,4 %	0,31	-0,2 %	0,30	+0,0 %	0,30	+0,0 %	-0,5%
- Autres dotations	1,00	+2,3 %	1,03	+0,8 %	1,03	+0,6 %	1,04	+19,0 %	+2,5%
- Péréquations et compensations fiscales	0,62	+40,1 %	0,87	+5,3 %	0,92	+9,9 %	1,01	+49,1 %	+0,4%
Subventions reçues et participations	2,34	+14,1 %	2,67	+3,7 %	2,77	-4,7 %	2,64	+24,8 %	-2,1%
Ventes de biens et services	0,15	+14,6 %	0,17	+13,7 %	0,19	+69,2 %	0,32	+91,1 %	ns
Autres recettes de fonctionnement	0,40	+58,9 %	0,64	-43,5 %	0,36	+27,3 %	0,46	+13,0 %	+49,6%
<b>Épargne brute (3) = (2)-(1)</b>	<b>5,05</b>	<b>+13,9 %</b>	<b>5,76</b>	<b>+8,1 %</b>	<b>6,22</b>	<b>-5,9 %</b>	<b>5,86</b>	<b>-9,1 %</b>	<b>+5,7%</b>
<b>Épargne nette = (3)-(8)</b>	<b>2,67</b>	<b>+50,2 %</b>	<b>4,01</b>	<b>+3,0 %</b>	<b>4,12</b>	<b>-12,3 %</b>	<b>3,62</b>	<b>-20,5 %</b>	<b>+0,3%</b>
<b>DÉPENSES D'INVESTISSEMENT hors remboursements (4)</b>	<b>12,67</b>	<b>+4,4 %</b>	<b>13,23</b>	<b>-1,0 %</b>	<b>13,09</b>	<b>+4,7 %</b>	<b>13,71</b>	<b>+23,7 %</b>	<b>+4,0%</b>
Dépenses d'équipement	3,24	+20,1 %	3,89	+0,2 %	3,90	+5,3 %	4,11	+21,4 %	+3,2%
Subventions d'équipement versées	8,56	+0,8 %	8,63	-0,3 %	8,60	+4,9 %	9,02	+26,4 %	+3,6%
Autres dépenses d'investissement	0,86	-18,2 %	0,71	-16,0 %	0,59	-1,7 %	0,58	+2,7 %	+20,5%
<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT hors emprunts (5)</b>	<b>5,27</b>	<b>+1,2 %</b>	<b>5,33</b>	<b>+0,4 %</b>	<b>5,35</b>	<b>+14,5 %</b>	<b>6,13</b>	<b>+32,5 %</b>	<b>+6,0%</b>
FCTVA	0,52	+10,2 %	0,57	+5,5 %	0,60	-1,7 %	0,59	+15,4 %	+7,1%
Dotations et subventions d'investissement	4,19	+0,3 %	4,20	+0,7 %	4,23	+17,8 %	4,99	+37,9 %	+7,5%
Autres recettes d'investissement	0,56	-0,1 %	0,56	-7,2 %	0,52	+6,8 %	0,55	+11,2 %	-0,2%
<b>DÉPENSES TOTALES hors remboursements (6) = (1)+(4)</b>	<b>34,48</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>35,79</b>	<b>+1,5 %</b>	<b>36,33</b>	<b>+4,8 %</b>	<b>38,09</b>	<b>+13,3 %</b>	<b>+3,3%</b>
<b>RECETTES TOTALES hors emprunts (7) = (2)+(5)</b>	<b>32,13</b>	<b>+4,7 %</b>	<b>33,65</b>	<b>+3,5 %</b>	<b>34,82</b>	<b>+4,4 %</b>	<b>36,37</b>	<b>+8,2 %</b>	<b>+3,8%</b>
<b>Capacité ou besoin de financement = (7)-(6)</b>	<b>-2,34</b>		<b>-2,14</b>		<b>-1,52</b>		<b>-1,72</b>		<b>-2,2%</b>
Remboursements de dette (8)	2,39	-26,6 %	1,75	+19,9 %	2,10	+6,7 %	2,24	+18,4 %	+12,0%
Emprunts (9)	4,80	-15,4 %	4,06	-15,7 %	3,42	+1,7 %	3,48	+71,2 %	+3,8%
Flux net de dette =(9)-(8)	+2,41		+2,31		+1,32		+1,24		-1,5%
<b>DÉPENSES TOTALES (10)=(6)+(8)</b>	<b>36,86</b>	<b>+1,8 %</b>	<b>37,54</b>	<b>+2,4 %</b>	<b>38,43</b>	<b>+4,9 %</b>	<b>40,33</b>	<b>+13,6 %</b>	<b>+3,7%</b>
<b>RECETTES TOTALES (11)=(7)+(9)</b>	<b>36,93</b>	<b>+2,1 %</b>	<b>37,71</b>	<b>+1,4 %</b>	<b>38,24</b>	<b>+4,2 %</b>	<b>39,84</b>	<b>+11,8 %</b>	<b>+3,8%</b>
Variation du fonds de roulement = (11)-(10)	+0,07		+0,17		-0,19		-0,48		
<b>Dette au 31 décembre (12) (b)</b>	<b>30,50</b>	<b>+8,0 %</b>	<b>32,93</b>	<b>+3,8 %</b>	<b>34,19</b>	<b>+3,6 %</b>	<b>35,42</b>	<b>+26,6 %</b>	<b>+3,6%</b>
<b>Ratios</b>									
Taux d'épargne brute = (3) / (2)	18,8%	+1,5 pt	20,3%	+0,8 pt	21,1%	-1,8 pt	19,4%	-2,9 pt	+0,4 pt
Taux d'épargne nette = [(3)-(8)] / (2)	9,9%	+4,2 pt	14,1%	-0,1 pt	14,0%	-2,0 pt	12,0%	-3,7 pt	-0,3 pt
Taux d'endettement = (12) / (2)	113,5%	+2,7 pt	116,3%	-0,2 pt	116,1%	+1,1 pt	117,2%	+20,6 pt	+0,3 pt
Délai de désendettement = (12) / (3)	6,0 ans	-0,3 an	5,7 ans	-0,2 an	5,5 ans	+0,6 an	6,0 ans	+1,7 an	-0,1 an

(a) hors région de Guadeloupe et CTU de Guyane données non disponibles une des deux années

(b) La dette de l'année N n'est pas exactement égale à la dette de l'année N-1 augmentée du flux net de dette de l'année N, du fait de certaines différences conceptuelles entre le

(c) En 2021, la suppression de la part régionale de CVAE est compensée par une nouvelle fraction de TVA. Les reversements de fiscalité sont pour certaines régions supérieurs aux contributions directes, ce qui entraîne un montant total d'impôts locaux négatifs.

Source : DGCL - Données DGFI, comptes de gestion ; budgets principaux. Montants en opérations réelles calculés hors gestion active de la dette.

**Pour en savoir plus :**

- Collectivités locales en chiffres - Annuaire statistique de la DGCL. Édition 2024, chapitre 4 :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/collectivites-locales-chiffres-2024>

- Rapport de l'Observatoire des finances et de la gestion publique locale, édition 2024 :

<https://www.collectivites-locales.gouv.fr/rapports-lobservatoire-des-finances-et-gestion-publique-locales-ofgl>

Ministère chargé des collectivités territoriales  
Direction Générale des Collectivités Locales

2, Place des Saussaies – 75800 PARIS Cedex 08 – Téléphone : 01 40 07 68 29 – Télécopie : 01 49 27 34 29

Directrice de la publication : Cécile RAQUIN